

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 15 MARS 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

22 – 23 - RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – TRAVAUX D'ÉLIMINATION DES EAUX PARASITES DU SECTEUR DU RONTUN

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu la délibération n°19-194 en date du 18 décembre 2019 relative à l'autorisation de programme / crédits de paiement des travaux du Rontun,

Vu la délibération n°20-122 en date du 28 juillet 2020 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme / crédits de paiement des travaux du Rontun,

Vu la délibération n°21-22 en date du 9 mars 2021 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme / crédits de paiement des travaux du Rontun,

La commune d'Orthez/Sainte-Suzanne a lancé une opération majeure de travaux d'assainissement ayant pour objet l'élimination des eaux parasites du réseau d'assainissement du secteur du Rontun.

L'autorisation de programme, d'un montant de 1 950 000 € HT, frais d'études compris, reste inchangée.

Cependant, la répartition des crédits de paiement doit être revue, le démarrage effectif du chantier ayant eu lieu en février 2021 et les lots 1 et 2 n'étant pas encore finalisés. Il convient donc de réaffecter les crédits de paiement sur les exercices 2022 et 2023 conformément au planning prévisionnel ajusté de l'opération.

Le tableau suivant présente l'AP/CP réajustée pour le financement de cette opération :

Travaux d'assainissement du secteur du Rontun	Autorisation de programme	Crédits de paiement				
		2019	2020	2021	2022	2023
AP / CP issue de la délibération du 28 juillet 2020	1 950 000 € H.T.	22 900 € H.T.	875 000 € H.T.	1 052 100 € H.T.	-	-
	2 340 000 € T.T.C.	27 480 € T.T.C.	1 050 000 € T.T.C.	1 262 520 € T.T.C.	-	-
AP / CP issue de la délibération du 9 mars 2021	1 950 000 € H.T.	22 900 € H.T.	50 020,50 € HT	1 350 000 € H.T.	527 079,50 € H.T.	-
	2 340 000 € T.T.C.	27 480 € T.T.C.	60 024,60 € TTC	1 620 000 € T.T.C.	632 495,40 € T.T.C.	-
Réajustement de l'AP / CP	1 950 000 € H.T.	22 900 € H.T.	50 020,50 € HT	454 456,16 € H.T.	1 200 000 € H.T.	222 623,84 € H.T.
	2 340 000 € T.T.C.	27 480 € T.T.C.	60 024,60 € TTC	545 347,39 € T.T.C.	1 440 000 € T.T.C.	267 148,61€ T.T.C.

Après l'avis favorable du Conseil d'Exploitation, qui s'est réuni le 9 mars 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix pour – 4 abstentions (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE) décide :

- de réajuster l'autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP) pour les travaux d'élimination des eaux parasites du secteur du Rontun telle que présentée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 15 mars 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Affiché en Mairie le **21 MARS 2022**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

